



Mission régionale d'autorité environnementale

**Auvergne-Rhône-Alpes**

Le 30 avril 2019

**Information sur l'absence d'avis  
de l'Autorité environnementale relatif  
au projet de sécurisation hydraulique du torrent de la Griez -  
commune de Les Houches (74)**

Demande d'avis n°2019-ARA-AUPP-00637

Par courrier reçu par la DREAL le 29 janvier 2018, la Préfecture de Haute-Savoie a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale au titre des articles R. 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

Conformément à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale ne s'étant pas prononcée dans les trois mois à compter de la date de la saisine, soit le 29 avril 2019, elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.